



## **PRESENTATION SNAE :**

La Section Nationale des Anciens Exploitants (SNAE) est l'une des quatre sections sociales de la FNSEA.

Elle s'attache à défendre les intérêts des retraités agricoles. Ces intérêts portent à la fois sur l'accès aux soins, le niveau des retraites, les conditions de vie...

La SNAE est composée par un conseil d'administration de 35 administrateurs représentant 12 Régions.

Elle représente au niveau national 87 SDAE et 100 000 Adhérents.

## **CONTEXTE :**

Anciens exploitants engagés syndicalement et professionnellement pour relever les défis d'après-guerre lancés par les pouvoirs publics consistant notamment à assurer l'autosuffisance alimentaire avec des produits de qualité tracés, sécurisés, à des prix de plus en plus compétitifs pour préserver le pouvoir d'achat de nos consommateurs.

Dans un contexte difficile où il a fallu :

- Moderniser et développer nos exploitations pour toujours plus de compétitivité au bénéfice du consommateur, et ce avec de faibles moyens d'accompagnement, sans parler des efforts de mise aux normes pour une meilleure prise en compte de l'environnement ;
- Construire les structures d'accompagnement de l'Agriculture :
  - Coopératives,
  - Mutualité Sociale Agricole...

Dans de telles conditions, il était difficile, pour une majorité d'exploitants, de dégager un revenu suffisant pour assurer une retraite décente et digne de ce nom, sans parler de la situation des conjoints qui ont participé aux travaux de la ferme sans revenu ni statut pour la plupart d'entre eux.

***C'est la raison pour laquelle nous estimons que la Solidarité nationale doit intervenir pour rendre plus équitables les retraites en France.***

## **NOS REVENDICATIONS :**

### ***Nous demandons :***

- Que cette Solidarité garantisse la pérennité de l'indexation des petites retraites à 75% du Smic net, au-delà de 2018 ;
- Que ces retraites (actuelles et futures), de métropole et des DOM, soient portées à 85% du Smic net comme l'a adopté à l'unanimité l'Assemblée Nationale ce printemps, dans le cadre d'une proposition de Loi, et financé par la solidarité nationale ;
- Que la proposition de la FNSEA sur la proportionnalité d'acquisition des points de retraite de base selon le revenu professionnel, entraînant la suppression du palier des 30 points pour les futurs retraités soit mise en œuvre ;
- Que le calcul des retraites de base soit établi sur les 25 meilleures années pour les futurs retraités ;
- Que le coefficient d'adaptation soit supprimé ;
- Que la majoration de 10% des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants soit forfaitisée ;
- Que la demi-part fiscale supprimée soit rétablie aux veuves et veufs ;
- Que la bonification pour 3 enfants et plus soit mise en place et forfaitisée ;
- Que le calcul de la pension de réversion soit aligné entre les différents régimes ;
- Que soit mieux pris en compte, pour nos zones rurales, les risques d'aggravation de la désertification des services de santé et de la difficulté d'accès à certains moyens de communication indispensables à la vie de tous.

### ***Par ailleurs, nous ne pouvons plus accepter sans aucune revalorisation des retraites, de continuer de perdre du pouvoir d'achat, en raison de :***

- L'augmentation de la CSG et autres taxes telles que les taxes foncières et d'habitation,
- La création de nouvelles taxes comme la CASA,
- L'augmentation des dépenses courantes (services, énergies, assurances...).

### ***Nous demandons donc :***

- Une meilleure prise en charge du reste à charge en EHPAD ;
- Un relèvement du plafond fiscal de 2 000 € ;
- La suppression de tous les prélèvements sociaux sur les retraites en-dessous du seuil de pauvreté.